

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 453 abrogeant l'article 2 de l'arrêté n° 815 du 22 août 1939 nommant le médecin de 1re classe Tricotets, expert du centre de réforme de la Côte française des Somalis

n° 453

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 août 1942

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro  
31 août 1942

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et cGépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, vendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 octobre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires

**Vu** le décret du 2 septembre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 51 mars 1919, notamment en ce Qui concerne le fonctionnement des centres de réforme, expertises médicales, etc,

**Vu** l'instruction du 21 mai 1920 pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires pour infirmités

**Vu** la note n° 45358/C. M. du Gouverneur général de Madagascar et dépendances, en date du 29 novembre 1933, rectifiant l'instruction parue au Journal officiel de Madagascar au 20 février 1951 sur l'organisation et le fonctionnement des centres de commission de réforme

**Vu** le décret du 23 juin 1903 portant création d'un groupe de troupes autonomes à Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 28 décembre 1934 du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant création à la colonie d'un centre de réforme

**Vu** l'arrêté n° S15, en date du 22 août 1959, du Gouverneur de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 420, du 22 juillet 1942, du Gouverneur de la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1\* — L'article 2 de l'arrêté n° N15 portant nomination du médecin de 13e classe Rabier, en service hors cadres, comme médecin expert du centre de réforme de la Côte française des Somalis en date du 2- août 1939 est abrogé

#### Art. 2

— Le médecin de 13e classe Tricotets, est nommé expert du centre de réforme de la Côte française des Somalis.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

---

---

**NOUAILHETAS.**